

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Gradignan - Travaux d'amélioration hydraulique sur les rives de l'Eau Bourde-
Programme 2009-2011- Participation financière de la Communauté urbaine de
Bordeaux - Convention - Autorisation - Décision**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2002/82 en date du 18 octobre 2002, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de participer financièrement à hauteur de 35% aux travaux d'amélioration hydraulique sur les rives de l'Eau Bourde à Gradignan.

La Communauté urbaine de Bordeaux est propriétaire d'une partie des berges du ruisseau l'Eau Bourde. Celui-ci constitue un exutoire important pour les réseaux d'assainissement eaux pluviales qui drainent un vaste bassin versant et qui ont par la même, une influence directe sur le régime hydraulique du cours d'eau.

Afin de réduire les risques d'inondation et accroître la qualité de l'environnement sur son territoire, la commune de Gradignan a réalisé un programme de travaux et d'entretien, sur la période 2002-2006, sur le cours d'eau qui la traverse, à savoir le ruisseau dit de l' Eau Bourde.

Dans le cadre d'une demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, la commune de Gradignan a réalisé un dossier sur l'état des lieux de ce ruisseau qui définit les travaux nécessaires à l'amélioration hydraulique de ce cours d'eau.

En sa qualité de maître d'ouvrage pour une grande partie des travaux, elle a élaboré un programme de travaux en collaboration avec la Communauté urbaine de Bordeaux et les organismes compétents et intéressés. Ce programme sera exécuté sur une période allant de 2009 à 2011.

Conformément aux engagements issus de la délibération communautaire du 18 octobre 2002 et la convention du 08 novembre 2002, il apparaît justifié que la Communauté urbaine de Bordeaux participe financièrement, dans la limite de sa compétence en matière d'hydraulique urbaine, aux travaux projetés par les études réalisées.

Cette opération est également inscrite dans le contrat de co-développement signé entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune de Gradignan (fiche action 4 E). Celui-ci précise les objectifs partagés entre elles et vise à instaurer un nouveau modèle de relations basé sur un partenariat négocié et des engagements réciproques.

La présente délibération a pour objet de :

- 1) renouveler la participation communautaire aux opérations annuelles d'entretien et de grosses réparations.
- 2) déterminer la participation communautaire au nouveau programme de travaux d'amélioration hydraulique sur les rives de l'Eau Bourde

1) TRAVAUX COURANTS D'ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS

Par travaux d'entretien et grosses réparations, il faut entendre la pérennisation des investissements réalisés au travers des différents travaux d'aménagement.

Du point de vue technique, les travaux courants d'entretien et de grosses réparations sont aussi nécessaires que les travaux d'aménagement. Dans ces conditions, une participation communautaire, pour ces travaux, a été accordée à la commune de Gradignan depuis 2002.

Il est proposé de maintenir au niveau établi en 2002, le taux de participation communautaire relatif aux travaux courants d'entretien et de grosses réparations portant sur des interventions touchant à des ouvrages ou installations hydrauliques, qui seuls peuvent bénéficier d'une participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de sa compétence en matière hydraulique urbaine. Ce taux a été fixé à 35% de l'estimation des travaux, conformément à la délibération prise en Conseil de Communauté le 18 octobre 2002.

2) PROGRAMME DE TRAVAUX 2009-2011

Le programme de travaux 2009-2011 consiste à mettre en oeuvre les aménagements de restauration et de consolidation des ouvrages hydrauliques et du confortement de berges afin d'assurer la maîtrise des eaux et leur bon écoulement.

Ce programme comprend notamment les travaux suivants :

- . Restauration et consolidation du Moulin d'Ornon
- . Rénovation des pelles de régulation hydraulique du parc de la tannerie
- . Rénovation des pelles hydrauliques sur les sites de Cayac Montgaillard
- . Protection des berges à Saint François Xavier
- . Protection des berges à Jehan Buhan
- . Curage de l'Eau Bourde à Cayac
- . Rénovation des pelles sur les sites de Poumey, Moulineau, Saint François Xavier,
- . Protection des berges sur les sites de Poumey, Moulineau, et Cayac

Le montant total de l'opération s'élève, pour l'ensemble du programme, à :

Montant des travaux : 514 285,00 € HT

Montant de la participation C.U.B. (taux de 35 %) : 180 000,00 €

Le montant de la participation communautaire est défini au prorata du linéaire des berges appartenant à la Communauté urbaine de Bordeaux en tenant compte des mesures de rejet d'eaux pluviales.

Le projet de convention ci-annexé fixe les conditions dans lesquelles la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux sera versée. Elle est fixée pour une durée de trois ans.

La Communauté urbaine de Bordeaux procédera aux versements en plusieurs tranches, de la participation de 180 000 € pour ce programme, dans des modalités qui seront fixées ultérieurement pour chaque opération étant précisé que la commune de Gradignan fera son affaire de la T.V.A. (annexe1 : planning prévisionnel financier et de travaux).

Le montant de la participation communautaire telle que définie, correspond à une estimation du coût total des travaux du programme. Par conséquent, toute augmentation de l'enveloppe financière, liée à l'exécution des opérations et qui entraînerait une revalorisation de la base de calcul de la participation communautaire, devra nécessairement faire l'objet d'un accord préalable entre les parties et donner lieu à la passation d'un avenant à la convention annexée à la présente délibération.

Par ailleurs, il convient de préciser que la Communauté urbaine de Bordeaux sera informée dès les avants projets, et tout au long du déroulement des opérations, du contenu exact des travaux.

La dépense sera imputée au Budget Principal de l'exercice, sur les crédits inscrits Chapitre 65, Article 657358 Fonction 8310, CRB O200, de l'exercice 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1115.1.1,

Vu la délibération 2009/068 en date du 13 février 2009 relative à la démarche de co-développement,

Vu le contrat de co-développement signé entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune de Gradignan,

Considérant l'intérêt qu'a la Communauté urbaine de Bordeaux à ce que l'Eau Bourde montre le meilleur fonctionnement hydraulique,

Et après avoir entendu le rapport de présentation,

Décide,

Article 1 : Le versement du montant de la participation de Communauté urbaine de Bordeaux à l'opération des travaux d'amélioration hydraulique sur les rives de l'Eau Bourde à Gradignan, à hauteur de 180 000,00€. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de la section de fonctionnement, Chapitre 65, Article 657358 Fonction 8310, CRB O200, de l'exercice 2010.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à signer la convention ci-annexée

Article 3 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JUIN 2010**

PUBLIÉ LE : 15 JUIN 2010

M. JEAN-PIERRE TURON